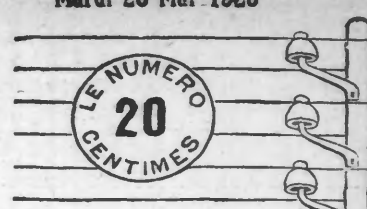




Le Réveil



Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 20, Grande Place. ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

OPINIONS ECONOMIQUES

La vie municipale au Maroc

Le Maroc est d'actualité. Mais ce n'est pas cependant au point de vue militaire que je veux en parler et je n'entreprendrai pas mes lecteurs des opérations stratégiques qui mettent aux prises nos soldats avec les harkas d'Abd-el-Krim. Il y a bien assez de généraux à 'Trois Etoiles' et de colonels 'fixés' en France pour faire la critique des opérations.

Il n'est pas sans intérêt de connaître la façon dont a été organisée la vie municipale dans ce pays de provinces romaines et l'étude de cette organisation réserve pas mal de surprises à l'observateur qui en arrive à cette conclusion : que beaucoup de municipalités françaises souhaiteraient vivre sous le régime marocain.

A ce point de vue, le récent livre de M. de La Casinière, chef du service de Contrôle des Municipalités marocaines, sur « les Municipalités marocaines, leur développement, leur législation » est extrêmement instructif. Les communes du Maroc français ont, sur celles de la métropole, un grand avantage, celui de la jeunesse. Leur statut, leur charte ne remontent guère au-delà de 1917 et elles ne se sont pas emparées, dès leur naissance, dans le fracas d'une législation qui avait le mérite de la nouveauté... sous Louis Philippe et qui a été conservée précieusement.

C'est une idée moderne qui a présidé à l'élaboration de cette charte et en voici le principe : Le souci de laisser aux organismes locaux l'initiative pour leur développement rationnel, est à la base de toute l'organisation administrative des municipalités marocaines, mais nulle part ce souci de libéralisme bien entendu ne s'est manifesté avec plus de netteté que lorsqu'il a fallu assurer aux villes les ressources qui leur permettent d'équilibrer leurs budgets. Appliquant jusqu'au bout sa formule et voulant donner la vie à des véritables cellules sociales, non pas à des démembrés de l'Etat, toujours dépendants du corps principal, le Protectorat français a résolu d'abandonner aux budgets municipaux tous les impôts qui avaient le caractère de taxes locales.

C'est une rude leçon que le Protectorat donne à l'Etat français — deux têtes sous le même bonnet — en matière d'administration municipale. Elle est surtout à retenir en un moment où nos communes menacent de disparaître dans le moindre des projets de décentralisation dont le moindre n'est pas l'impossibilité presque absolue de maintenir au pouvoir central les fonds qui leur sont destinés en vertu de répartition du produit d'impôts généraux. Et M. de La Casinière fait justement observer que les municipalités marocaines sont exemptées de ces impôts de leurs sources de la métropole où, au lieu de temps, les organismes locaux peuvent non faire fond sur la rentrée de leur part dans les impôts de l'Etat.

Mais les villes du Maroc ne bénéficient pas seulement d'une législation fiscale sociale et libérale que nous envions aux administrateurs des cités marseillaises, elles sont encore bien en avance sur nos vieilles communes en ce qui concerne l'urbanisme.

Nous n'avons guère, chez nous, de véritable législation sur l'aménagement des villes que depuis 1919, et encore la loi du 14 mars 1919 était tellement boiteuse et inopérante qu'il a fallu la réviser complètement en 1924.

Au Maroc, c'est un dahir du 16 avril 1914 qui a légiféré sur les alignements, les plans d'aménagement et d'extension des villes, les servitudes et taxes de voirie, et surtout de jeter un regard sur cette législation pour reconnaître sa supériorité sur la nôtre.

Elle s'inspire d'un double principe, dont les effets sont excellents : d'abord, elle entend que la réalisation des projets n'entraîne pas pour la collectivité de dépenses excessives ; pour les particuliers elle veut que les projets soient exécutés à l'économie moderne d'accorder à reconnaître l'excès. D'autre part, elle laisse à l'administration communale une initiative et un pouvoir extrêmement étendus.

Ce sont, en effet, des arrêtés municipaux qui peuvent imposer aux propriétaires toutes les servitudes nécessaires dans l'intérêt de l'hygiène, de la circulation, de l'esthétique. Ces arrêtés peuvent, notamment, interdire les constructions sur une largeur déterminée en retrait des alignements, imposer la création de squares intérieurs aux îlots de constructions et même, dans le cas de la création d'un ensemble architectural est désirable, fixer le caractère des façades.

L'expropriation, que la loi française hésite de difficultés, est caractéristique au Maroc par la main-mise de la collectivité sur la plus-value. La base, pas de jury : la valeur des terrains est fixée par le même dahir qui déclare les projets d'utilité publique.

Et si vous voulez voir les résultats d'une législation aussi intelligente, aussi souple, aussi inspirée de principes d'autonomie, allez faire un tour jusqu'à Casablanca. Le voyage est un peu long, mais il en vaut la peine : il montre ce que peut faire une administration dont les règles d'action sont débarrassées des organes sclérosés d'une société vieillie et dont nous ne pouvons faire rien. Le livre de M. de La Casinière vient à point pour donner un argument de plus à ceux qui, comme nous, réclament, comme une nécessité vitale, l'autonomie des communes.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

Les obsèques du maréchal French

Le maréchal Joffre représentera notre armée

Londres, 25. — Le Maréchal Joffre est arrivé dans la soirée, vers 19 h. 15. Il représentera devant le Gouvernement aux obsèques du Maréchal French. Le Maréchal Joffre et son aide de camp détacheront à l'ambassade de France, un détachement de 25 hommes, commandé par un officier de la garnison de Lille et devant représenter l'armée française, arrivera par le même train. Elle sera logée à la Caserne des Gardes.

Les Projets financiers du Gouvernement

Le problème à résoudre est terrible, aussi de très énergiques mesures doivent être prises

Paris, 25. — Le Ministre des Finances communique l'exposé des motifs du projet de loi ayant pour objet d'assurer le plein équilibre budgétaire au moyen de nouvelles ressources fiscales, déposé par M. Caillaux. Voici les principaux passages de ce long document :

La gravité de la situation financière tient à trois causes. Malgré les efforts faits jusqu'à ce jour, nos budgets ne sont pas en équilibre.

L'énorme dette publique intérieure de la France est représentée jusqu'à concurrence de près de moitié par des engagements à court terme. Aucun effort sérieux n'a été fait ; aucun plan réfléchi n'a été considéré, pour diminuer progressivement et hardiment le passif de l'Etat.

Pour combler le déficit de quatre milliards

Le Ministre expose ensuite quel est le montant du déficit (4 milliards environ) et quels moyens il propose pour y subvenir. Pas d'accroissement des taxes de consommation, parce que le Gouvernement redoute, en cette époque de vie chère, l'addition à l'impôt indirect perçu par l'Etat, d'un impôt direct prélevé par le commerçant.

Pas de majorations de tarifs pour les contributions indirectes

Dans le déhors de la majoration du prix des tabacs, rien que des améliorations dans l'assiette ou dans la perception des contributions indirectes, sans aucune majoration des tarifs.

Pas de charges nouvelles pour les salaires inférieurs à 20.000 francs

En revanche, les taux des impôts cédulaires sont accrus ; ils sont portés à 10 % sur les revenus du travail ; 15 % sur les revenus mixtes ; 20 % sur les revenus des capitaux. Pour épargner le monde du travail, les tarifs de la 1^{re} catégorie sont accrus de telle sorte que les traitements salaires inférieurs à 20.000 francs ne subissent aucune augmentation de charges.

Taxes sur superabondances

D'autre part, des mesures minutieuses sont prises pour assurer le plein rendement de l'impôt général sur le revenu. Enfin, le Ministre propose de commencer à taxer les superabondances et les grandes entreprises, jouissant d'un monopole de fait. Le Ministre propose donc, à titre de première application, l'établissement d'un régime particulier pour les Sociétés d'assurances et les entreprises qui réalisent les opérations d'importation, de raffinage et de vente en gros du pétrole.

Appel à la Nation

L'exposé des motifs conclut : Nous avons dit, nous répétons que c'est d'abord la collaboration de la nation tout entière que nous réclamons. Nous nous sentons assurés qu'elle nous la donnera, que les obligations à court terme, qui viendront à échéance et dont on réclamera le rembourquement, seront renouvelées sous une forme ou sous une autre, de même

que les fonds réalisés par la présentation aux guichets de Bons de la Défense Nationale rentreront tôt ou tard dans les caisses de l'Etat.

Pour remédier aux embarras financiers exceptionnels

D'autre part, on n'a, jusqu'à ce jour, déterminé aucun moyen de remédier à une ouverture de crédit, de remédier aux embarras exceptionnels que l'influence des remboursements peut causer au Trésor, cette possibilité de procurer à l'Etat des sommes qui ne seront que temporairement nécessaires, nous nous la demandons par un projet de loi qui sera ultérieurement déposé. Une fois prises ces garanties nécessaires, nous pourrions considérer l'avenir avec calme et procéder méthodiquement, notamment, aux grandes mesures de reorganisation et d'assainissement financier.

Dette intérieure écrasante

Une fois réglé le problème budgétaire, une fois le pays dégagé des achèvements de reconstruction dans les régions libérées, une fois résolus les questions des dettes interrégionales, nous nous trouverons en présence du problème d'une dette intérieure s'élevant à 150 milliards en consolidé et 130 milliards en engagements à court et à très court terme. Rien à faire, tant que le franc ne sera pas stabilisé. Tout à faire, le jour où il sera stabilisé et la stabilité n'entraînera qu'autant que toutes les grandes opérations préliminaires dont nous avons tracé l'esquisse, auront été accomplies.

Le franc stabilisé...

Le franc stabilisé, c'est le retour possible, nécessaire à la monnaie d'or, c'est la transformation des engagements de l'Etat de toutes natures en engagements-or, aménagés de telle sorte que le prêteur, dont le titre sera définitivement consolidé, trouvera son profit dans un capital amélioré, dans un revenu moindre, mais certain, dont la réduction sera effectivement employée à amortir, à rehausser le crédit public et, par contre-coup, celui de toutes les entreprises.

Travail, économie, voilà le régime ; contributions multiples, imposition terrible de tous les revenus sans exception ni distinction, taxation ininterrompue de l'opérateur, sont les remèdes. Hors d'eux, tout est chimère !

Les mineurs de la Loire s'opposent à une diminution de leurs salaires

Saint-Etienne, 25. — Le Comité des Houillères de la Loire ayant avisé le Syndicat des Mineurs confédérés de la Loire, de son intention de diminuer les salaires à dater du 1^{er} juin, le Syndicat a tenu et il a adopté un ordre du jour se déclarant prêt à s'opposer par tous les moyens à l'exécution de la mesure en vue dans les milieux des mineurs de Saint-Etienne, on reste dans l'expectative, attendant le résultat d'une consultation qui doit avoir lieu à Paris, mercredi, sous les auspices de M. Durafour, ministre du travail.

Un lot de 30.000 francs à une famille lilloise

La souscription des Mutilés va apporter un peu d'aide dans une maison de braves travailleurs.

La chance n'est pas toujours aveugle. C'est en effet, un ouvrier illettré, malade et indigent, père de famille de sept enfants, M. BOUTEMAN-PRÉVOST, domicilié dans une cour, de la population rue de Bailleul, qui vient de se voir attribuer le gros lot de 30.000 francs de la souscription organisée au profit des Maroquins Mutilés, et de l'Association Générale Mutualiste des Mutilés de la Guerre.

Il accomplit son service militaire. Les frères de M. BOUTEMAN-PRÉVOST, qui sont tous des enfants travailleurs dans la voirie. Plusieurs d'entre eux ont fait des mariages, fait des courses pour les habitants du quartier. On ne chôme pas heureusement, car le père malade depuis la guerre ne peut plus travailler. On conçoit le rayon de joie qui a été apporté, l'heureuse nouvelle au voir éprouvé !



LA FAMILLE BOUTEMAN

Le hasard, ne pouvait mieux faire les choses. Il va, au moins cette fois, en effet, apporter un peu d'aide dans un foyer d'honnêtes travailleurs. L'heureux porteur du numéro 22.945, gagnant du lot des mutilés, vit avec sa famille, dans une cour, qu'on voudrait voir remplacée par des cités plus saines. C'est là, qu'il a élevé pieusement par son travail sa nombreuse famille. Il a eu 14 enfants. Sept sont morts, dont un qui était zouave est tombé au front à Carlefont en 1918. Sept lui sont restés dont les âges s'étagent de 7 à 24 ans. L'un d'eux, un fils est à Arras où

J'avais à 15 jours d'intervalle, acheté quatre billets de la souscription nous dit Mme Bouteman dont un, le bon, au débit de tabac de la rue de la Monnaie. J'avais certes, bon espoir, mais je suis avoue que je ne comptais pas sur le gros lot ! Jugez de notre joie quand nous avons vu, dans le "Réveil" que nous étions gagnants ! Toute heureuse la famille pose devant notre objectif. On félicite d'ailleurs l'heureux coup, du sort ! Ah ! oui, certes, le hasard ne pouvait mieux faire les choses !

A la mémoire de La Fayette



La plantation de l'Arbre offert par les Américains, à la mémoire de La Fayette, à Chavanac

La Chambre a ajourné à mercredi les interpellations sur la guerre du Maroc

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Paris, 25. — Le débat tant attendu sur le Maroc n'a pas eu lieu hier pour le plus grand désappointement de l'important assistance qui avait envahi les différentes enceintes du Palais-Bourbon.

La raison de ce contre-temps est bien simple, et elle fait honneur à la sagesse et à la raison des membres du Cartel, qui ont préféré se mettre d'accord avec M. Painlevé avant une discussion publique, plutôt que d'engager un débat qui, par la violence qu'on pouvait en attendre, comportait de nombreux risques.

Le général Gouraud à Valenciennes

Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, accompagné d'un de ses officiers d'ordonnance est venu lundi, à 16 heures, inspecter à la Caserne Vincent, les troupes de la garnison de Valenciennes.

M. Caillaux dépose son projet

M. CAILLAUX ensuite monte à la tribune et expose le projet ayant pour objet d'assurer un équilibre budgétaire parfait. Le projet est renvoyé à la commission.

Les interpellations sur les événements du Maroc

M. HERRIOT donne lecture de l'ordre du jour des interpellations de RENAUDÉL et DORHOT sur les événements du Maroc. La Chambre décide à l'unanimité de fixer immédiatement la date de la discussion de ces interpellations.

Le Sénat a repris la discussion du budget

Paris, 25. — L'ouverture de la séance du Sénat, M. Doumer donne lecture de la lettre par laquelle le docteur GIGON, sénateur de la Sarthe, donne sa démission. On sait que cette démission a pour but de faire revenir M. CAILLAUX au parlement.

M. Caillaux va parler aux commerçants

Paris, 25. — M. Joseph Caillaux, ministre des Finances, a accepté de présider, demain, un grand banquet de commerçants parisiens, qui aura lieu à l'Ermitage, avenue des Champs-Élysées.

Le match Mickey Travers-Mascart annulé

Paris, 25. — Une dépêche de New-York annonce que le match Mickey Travers-Mascart, qui devait se disputer à Washington, a été annulé.

Le mystérieux assassinat de la cour du Lion d'Or

On parle à Lille, d'une femme blonde soudainement disparue

La journée d'hier n'a pas encore permis d'éclaircir le mystère qui continue de planer sur l'assassinat dont fut victime à Lille, le cheminot Lucien Bocquet. Néanmoins, on a pu établir une partie de l'emploi du temps de la victime dans la soirée du vendredi 22 mai.

L'emploi du temps de la victime

Après avoir quitté son domicile, rue des Penitentes, 18, vers 20 heures 30, M. Bocquet se rendit au débit de tabac, rue de Gand, 20, où il acheta un paquet de tabac. Il rencontra dans cet établissement un de ses amis, M. D..., lui aussi délégué du syndicat des cheminots, qui était accompagné de sa femme. Ils prirent ensemble une consommation dans la buvette et parlèrent du Congrès des cheminots de Paris, auquel M. Bocquet et M. D... devaient assister lundi.

Le cheminot quitta ses amis vers 20 h. 55, en disant qu'il se rendait, ainsi que nous l'avons déjà dit, chez Saint-Venant, rue des Augustins. Or, nous savons que Bocquet n'a pas été vu à cette adresse.

Il est possible que la victime se soit rendue rue des Augustins, mais que l'estaminet étant fermé, il aurait fait demi-tour.

A 9 heures 35, on retrouve sa trace dans la salle des Pas-Perdus de la gare. Il cause un instant avec un de ses collègues, M. C... M. Bocquet quitta son ami, M. C... le voit se diriger vers un urinoir et ne prête aucune attention à la direction prise par le cheminot. C'est à ce moment qu'on perd totalement la trace de ce dernier.

On a pu établir que le crime a été commis à 22 heures 20. Il s'agit donc de rechercher où M. Bocquet a passé l'heure qui a précédé son assassinat. On ne sera pas chose facile ! Mais les langues commencent à se délier et tout espoir de mettre la main sur les assassins n'est pas perdu.

Une femme

Dans le quartier de la rue Saint-Jacques, on jase beaucoup sur cette affaire. Les bruits les plus divers circulent. Ces bruits sont recueillis par la police, qui les vérifie tour par tour.

C'est ainsi qu'on cause beaucoup d'une femme blonde, vêtue d'une blouse rouge, qui

est disparue le lendemain du crime, au soir. Cette personne était employée comme serveuse dans un café mal fréquenté des environs. Très souvent, des rixes violentes se déroulent dans cet établissement et samedi soir encore, une rixe est survenue au cours de laquelle on entendit parler de coups de couteau.

On prétend que cette femme blonde serait partie à la suite de cette querelle. C'est en core une chose que la police cherche à éclaircir. Elle verra également s'il n'y a pas rapprochement entre l'assassinat de la cour du Lion d'Or et la disparition de la femme blonde !

Les funérailles de la victime

Les funérailles de M. Lucien Bocquet auront lieu aujourd'hui à 16 heures. Assemblée à la maison mortuaire, à 15 h. 45. L'inhumation se fera au cimetière de l'Est.

Une prime à qui aidera à découvrir l'assassin

Le Syndicat des Cheminots d'Hellemmes nous communique la note suivante : « La Commission administrative du Syndicat confédéré d'Hellemmes, animée du désir d'aider la police pour trouver le ou les coupables, offre une prime importante à toutes personnes qui fourniraient des renseignements utiles sur cet affaire. »

Adresser correspondances à Ernest Viseur, 73, route de Tournai, à Annapes. La plus grande discrétion est assurée. — Le secrétaire : Ernest VISEUR »

En deuxième page :

Le Congrès de Médecine légale à Lille. Après notre Critérium Cycliste. Son triomphal succès constaté par toute la Presse.

En quatrième page :

Le "Réveil Agricole" : Cultivateurs, revendiquez la propriété culturale.

Le général Gouraud à Valenciennes



LE GENERAL GOURAUD

Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, accompagné d'un de ses officiers d'ordonnance est venu lundi, à 16 heures, inspecter à la Caserne Vincent, les troupes de la garnison de Valenciennes.

Le gouverneur militaire de Paris est reparti peu de temps après pour Lille.

Une pression des Etats-Unis sur les Nations débiteurs

Washington, 25. — Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas l'intention de renoncer à faire des démarches auprès des nations européennes pour le remboursement des avances qui leur ont été faites à l'importation de leurs obligations contractées pendant ou après la guerre pour quelque motif que ce soit, devant être consolidées par chaque nation débitrice au moyen d'un accord particulier comprenant toutes leurs obligations.

Terribles bagarres électorales à la Martinique

Paris, 25. — Des télégrammes de la Martinique annoncent qu'au cours d'élections municipales différencées, des bagarres se seraient produites et au cours desquelles plusieurs personnes auraient été tuées et blessées.

DES MINEURS POLONAIS DE NOS RÉGIONS VICTIMES D'ESCROCS

Paris, 25. — Thomas Pils, âgé de 29 ans, demeurant 4, rue Rameau, qui, avec la complicité du cuisinier Emile Rehors, tchécoslovaque comme lui, a extorqué de l'argent à de nombreux compatriotes mineurs de la Nord et de Pas-de-Calais, sous prétexte de leur assurer de magnifiques situations dans le Canada, a été arrêté. Les deux escrocs ont été envoyés au dépôt.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Vents sud-ouest faibles ; nuageux avec éclaircies ; rares ondées. Température minimum. 10°.